



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 131-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.225

Déposée le : 14.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Position du Conseil-exécutif sur le fonds de sauvetage pour les entreprises d'électricité

La Confédération prévoit un mécanisme de sauvetage pour les entreprises d'électricité. Proposé en raison des perturbations du marché de l'électricité et des problèmes financiers d'Alpiq, il se monterait à 10 milliards de francs. Un arrêt des livraisons de gaz de la part de la Russie entraînerait une hausse encore plus importante des prix.

Dans le cadre de la consultation de la Confédération (4 mai 2022¹), le Conseil-exécutif se montre critique. BKW s'oppose au mécanisme de sauvetage. Selon son rapport annuel, la société est suffisamment solide grâce à ses réserves et à ses liquidités (environ un milliard de francs au 1^{er} janvier 2022²). Le fonds de sauvetage constituerait en outre une atteinte à la liberté économique et reviendrait à nationaliser à bas bruit.

Au vu des critiques, le Conseil fédéral a modifié le projet en vue de son traitement devant les Chambres (message³). Les gros fournisseurs d'énergie ne seront pas obligatoirement soumis au mécanisme de sauvetage si leurs propriétaires (dans le cas de BKW, le canton de Berne à hauteur de 52,5 %) peuvent et veulent assumer les coûts du sauvetage.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la position du Conseil-exécutif sur le mécanisme de sauvetage (selon le message du 18 mai 2022) ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il la position de BKW ou a-t-il un autre avis ?

¹ <https://www.rrgr-service.apps.be.ch/api/rr/documents/document/66d7fa568bf14ea69d87d582ab14942d-332/8/Beilage-Antwortformular-04.05.2022-de.pdf>

² https://www.bkw.ch/fileadmin/user_upload/04_Ueber_uns/04_03_Investoren/Berichte_Praesentationen/2021/GB21/Geschaeftsbericht_Franzoesisch_Web.pdf

³ <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/actualites-et-medias/communiqués-de-presse/mm-test.msg-id-88855.html>

3. La position de BKW a-t-elle été discutée par le représentant du canton au conseil d'administration ou avec le gouvernement directement ?
4. Le Conseil-exécutif serait-il prêt à sauver BKW ?
5. Si ce n'est pas le cas, exercera-t-il une influence par le biais du conseil d'administration pour que BKW accepte de bénéficier de ce sauvetage ?
6. La procédure a-t-elle été convenue avec d'autres actionnaires importants ?
7. Dans quel cadre légal un tel sauvetage devrait-il se dérouler ?
8. Avec quels moyens un tel sauvetage pourrait-il être financé ?
9. Quelles seraient les conséquences d'un tel sauvetage sur les finances cantonales ?

Destinataire
– Grand Conseil